

Service d'échanges locaux

De Fontainebleau/Avon

«Les bouts d'ficelle»

<http://laficelle.communityforge.net/node/12>



Charte

Les membres de «Bouts d'ficelle» forment entre eux une communauté d'entraide implantée à Fontainebleau et ses environs immédiats.

Sa raison d'être est de permettre à ses membres de se rendre des services, de se transmettre des savoirs, de se prêter du matériel, de réaliser des échanges directs, de partager des activités.

Pour simplifier, on parlera d'échanges.

La communauté «Bouts d'ficelle» s'organise sur le modèle d'un SEL (Service d'Echanges Locaux).

Les membres partagent une vision de la société qui met en valeur le collectif et les liens humains en dehors des circuits économiques mercantiles, basée sur la confiance, le respect mutuel, la convivialité, le partage et le don sans contrepartie.

La communauté est, par principe, ouverte à toutes et à tous. Un mécanisme d'adhésion est créé et adopté démocratiquement par les membres.

Les membres rejettent catégoriquement, par principe, toute discrimination basée notamment sur la religion, l'ethnie, la nationalité, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques, la condition sociale...

Les membres soutiennent et encouragent, par principe, toute initiative en faveur du bien-être personnel et collectif, du respect de l'environnement, de la solidarité.

Un membre qui rejette les principes énoncés ci-dessus se place de fait hors de la communauté. Il n'y a pas de procédure d'exclusion.

Les membres participent aux échanges en fonction de leurs possibilités et selon leur disponibilité sans restriction et sans obligation. Les échanges sont entièrement gratuits. Ils sont vus comme un don à la communauté. Par conséquent, aucune dette ne peut être contractée entre des membres.

Un journal des échanges est tenu. L'information est collectée par un membre responsable. Le journal des échanges est diffusé mensuellement aux membres. Il donne de la visibilité sur ce qui se passe dans la communauté et favorise l'émulation.

Les actions d'animation de la communauté (diffusion d'information, mises à jour d'un site internet, organisation des réunions ou de certains événements, tenue du journal des échanges...) sont considérées comme un don à la communauté au même titre que les autres échanges et figurent par conséquent au journal des échanges.

Les échanges de service sont organisés entre les membres concernés. Ils se mettent d'accord sur les modalités, les dates, les éventuels frais de participation.

Les prêts de matériel impliquent un engagement de l'emprunteur à restituer le matériel dans son état d'origine et, le cas échéant, à procéder aux réparations nécessaires, voir à dédommager le prêteur en cas de dégradation.

Des réunions plénières de la communauté, sont organisées avec une fréquence minimum de 6 fois par an. Elles s'accompagnent systématiquement d'un repas participatif incluant obligatoirement une charlotte au chocolat et dans un esprit festif. Elles sont l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants.